

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pavée. — Téléphone 9-51

UNE FÊTE A LA PAIX

Nous rappellerons à tous les ouvriers et ouvrières syndiqués, qu'ils peuvent, sur la présentation de leur carte confédérale, assister, eux et leurs familles, à l'une ou l'autre des nombreuses représentations qui seront données de l'œuvre de M. Kistemakers, « L'EMBUSCADE », et qui seront jouées tous les soirs de la semaine prochaine, dans la coquette salle de la Coopérative « La Paix ».

La location est ouverte tous les jours, chez le citoyen Lefebvre, 16 bis, boulevard de Belfort. Les syndiqués et leur famille ne paieront que 0.80 par place.

Nous invitons les camarades à prendre leurs tickets dès maintenant et à ne pas attendre les derniers jours.

La Bourse du Travail.

DENRÉES ALIMENTAIRES

Il a été constaté que les denrées alimentaires sont de plus en plus falsifiées, particulièrement le lait et le beurre.

A ce sujet, l'Administration municipale croit devoir rappeler aux intéressés les prescriptions du règlement de police municipale, concernant la vente de ces denrées.

1. Lait pur : ne peuvent être vendus librement, comme lait et sans indication spéciale, que les laits qui répondent aux exigences de l'article 723 du règlement précité.

2. Lait écrémé : ces laits ne peuvent être mis en vente que s'ils sont renfermés dans des récipients portant de manière très apparente, sur des étiquettes fixes et en caractères d'un moins vingt millimètres de hauteur la mention « lait écrémé ».

Les récipients ne portant aucune mention sont considérés comme contenant du lait pur.

3. Beurre et margarine : il est interdit de fabriquer du beurre et de la margarine dans les mêmes locaux; la même interdiction est faite aux détaillants.

Les locaux dans lesquels on fabrique ou conserve du beurre et du lait ne peuvent être utilisés pour la fabrication de la margarine, à moins qu'ils ne soient affectés à cet usage, en caractères d'au moins trente centimètres de hauteur, les mots : « fabrique, dépôt ou débit de margarine ».

Le service communal a reçu des instructions pour veiller à l'exécution des prescriptions qui précèdent.

ARRÊTATION POUR ABUS DE CONFIANCE

Hier après-midi, le service de la sûreté a arrêté sur l'avenue de la Gare, le nommé Léon Dumont, âgé de 28 ans, peintre, demeurant 10, rue Paul-Bert, en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille du 20 juin 1919, qui l'a condamné à 6 mois d'emprisonnement, pour abus de confiance.

Il sera transféré aujourd'hui à Lille.

UN SUICIDE

M. Arthur Herminet, âgé de 38 ans, originaire de Wattrelos, employé de commerce et cabaretier, rue du Tilleul, angle de la rue de Kanny, 175, a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher, mercredi matin, vers 11 heures et demie.

M. le docteur Diepa, appelé aussitôt, ne put constater que le décès.

M. le Commissaire du 3^e arrondissement s'est rendu au domicile du suicidé pour les constatations d'usage.

VOL DE CHARBON A LA GARE

Un procès-verbal a été dressé à la charge du jeune Paul Fliche, âgé de 15 ans, sans profession, demeurant rue de la Guinguette, 70, pour vol de charbon à la gare annexé.

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

Formation des listes d'électeurs. Le Maire de la Ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il est actuellement procédé à la formation de la liste des électeurs à la Chambre Départementale d'Agriculture.

Des personnes qui désirent être électeurs peuvent se présenter à la Mairie, Bureau des Elections, pour signer une demande en inscription.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'OCTROI ET DE LA POLICE

Des concours pour le recrutement de proposés d'octroi d'agents de police auront lieu prochainement à la Mairie de Roubaix.

Les postulants doivent être domiciliés à Roubaix, être de nationalité française, jouir de leurs droits civils et être âgés au point de vue physique pour remplir ces emplois. Ils doivent en outre avoir fait leurs obligations militaires et ne pas être âgés de plus de 30 ans.

Les demandes pour participer à ces concours devront être adressées à M. le Maire avant le 1^{er} février 1920.

ASSOCIATION ANCIENNE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURBOT

COMITÉ. — Le Comité de l'Association, renouvelé dans la séance de réunion générale du 28 janvier, vient de former son bureau, dont voici la composition : Président, Dubourg; vice-présidents, Schwartz, Danette; secrétaire général, Quivy; secrétaire, Ducourt; trésorier général, Jorion; trésorier, Albert Losfeld; commissaire de presse, Maurice Loiseau; bibliothécaire, Debock; garde matériel, Deman; commissaires, Delplanque, Delecluse, Rejeans, Knoff, Lomez.

BIBLIOTHÈQUE. — Ouverte dimanche 25 janvier, de 10 h. 30 à 1 h. 30.

TURCOING

ECHENILLAGE, HANNETONNAGE, EXCHARDONNAGE, ETC...

Il est rappelé aux exploitants de propriétés closes ou non closes; propriétaires, usagers, administrateurs, régisseurs, fermiers, métayers ou usagers qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1912, ils sont tenus :

1. D'écheniller, ou de faire écheniller les arbres, arbustes, haies, buissons, les haies des routes, des chemins et des voies ferrées, les bois et forêts sur une largeur de 30 mètres en bordure des champs;

2. De procéder ou de faire procéder à la destruction des hannetons;

3. De détruire ou de faire détruire les charbonnières, l'épine-vinette, l'orobranche;

4. De détruire ou de faire détruire le gui sur tous les arbres.

ELECTION AU CONSEIL SUPERIEUR DES SAPEURS-POMPIERS

Le collège électoral des corps de sapeurs-pompiers est convoqué, pour le dimanche 25 janvier, à 8 heures du matin, au conseil supérieur des sapeurs-pompiers.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin (petite salle des mariages), de 8 heures du matin à midi.

CHEVAUX CONÇUE AUTO

Mercredi soir, vers 4 heures 30, le nommé Achille Hendrick, 25 ans, au service de M. Georges Christiaens, brasseur à Aedobbe, pilotait une automobile, rue de l'Hôtel-de-Ville, et tenait le côté gauche de la rue.

Il heurta et blessa légèrement deux chevaux attelés à une voiture, conduits par M. Floris Ogière, domestique à Aedobbe, pilotant une automobile, entrepreneur à Roubaix.

Comme Hendrick ne possédait pas de certificat de capacité et qu'il a imprimé à sa voiture une mauvaise direction, la police lui a dressé contravention.

ECOLE DES MUTILES DE LA GUERRE

Section Textile. La section textile comprendra un enseignement théorique et pratique. Elle prépare aux situations suivantes :

1. Mécanisme des matières textiles brutes et filées; employé de maison impartimentaire, employé de maison de négoce et autres situations nécessitant des connaissances dans les matières textiles (laines, bandes), adhésif de fabrication, etc.

2. Fabrication de tissus (robe, draps, ameublement, etc.). — a) Employé chargé de l'expédition des marchandises (colporteur), employé chargé de la décomposition et de la création des tissus ou enroulés de mètres en rouleaux (laines, bandes), adhésif de fabrication, etc.

3. Négoce des tissus. — Employé de rayon de vente au détail, chez un négociant, chez un commissionnaire en tissus, dans une maison d'exportation.

4. Teinturerie. — Les réformés numéro 1 sont admis gratuitement; ils ont droit à la nourriture et au logement.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur de l'École.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement. Place d'Anatole, le samedi 24 janvier, un litre par personne jusqu'à 24 heures. Secteur 7, cartes grises, numéros pairs, de 8 h. 19 h.; impairs, de 9 h. à 10 h. — Cartes roses, numéros pairs, de 10 h. à 11 h.; impairs, de 11 h. à 12 heures.

Secteur 8. — Cartes grises, numéros pairs, de 9 h. à 9 heures; impairs, de 9 h. à 4 h. — Cartes roses, numéros pairs, de 4 h. à 5 h.; impairs, de 5 h. à 6 h.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON

Mairie de Tourcoing, salle des Fêtes, le samedi 24 janvier.

Secteur 12, cartes grises, de 8 h. 30 à 11 h. 30; cartes roses, de 2 h. à 4 h. 30. — 1 et 2 personnes, 150 kilos; 3 et 4 personnes, 200 kilos; 5 et 6 personnes, 250 kilos.

Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

THEATRE MUNICIPAL

Dimanche 25 janvier, en matinée, à 3 heures : L'ATTAQUE DU MOULIN, pièce en 4 actes, d'Al. Brasseur, avec les concours de M. Dommar, de M. Bouché, de M. Redel, de l'Opéra de Nice; Mme Bl. Semet.

Le soir, à 8 heures, LES CLOCHES DE CORNEVILLE, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de Robert Planquette.

Lundi 30, LES CLOCHES DE CRONEVILLE.

LILLE

PETITES NOUVELLES

PROBITE. — Le commissionnaire de l'équipe de football, hôtel à louer, suite des Pas-Perdus, un portefeuille contenant 55 francs et divers papiers qu'il s'est empressé d'aller remettre au bureau des objets trouvés où le propriétaire pourra le réclamer.

NE PAS CONFONDER. — Madame veuve Thiébaud-Lobert fait savoir qu'elle n'a rien à voir avec le nommé Thiébaud demeurant rue d'Aras, arrêté pour fraude.

TOUT A L'ENFER. — De nombreux civils de Lille et environs avaient l'habitude de se rendre journellement dans un camp anglais situé faubourg de Roubaix, à Lille, pour y acheter des bois et des légumes. Un capitaine anglais ayant chargé de ces choses sur un train de charbon, et les remis aux charrettes, les appréhenda et les remit aux mains de la police française. Avis aux amateurs.

Convocations ::

CHAMBRE SYNDICALE DES ARTISTES MUSICIENS

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

AUJOURD'HUI

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

CONVOCATIONS ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

LA DANGER DES ARMES A FEU.

En passant sur le Grand-Place, vers minuit, le chauffeur Hauto, âgé de 49 ans, domicilié à Versailles, vint tout son hrowning de sa poche pour le versifier. La gachette de l'arme joua contre sa volonté et l'imprudent reçut une balle au majeur de la main droite. Un docteur requis lui donna des soins au poste de permanence. Procès-verbal fut dressé à M. Laborde pour port d'arme prohibée et son hrowning fut confisqué.

LA LAMPE INCENDIAIRE.

Vers 6 heures de l'après-midi un commencement d'incendie s'est déclaré chez Mme Jausseus, 63, rue Malherbes, au 2^e étage. Cette dernière s'était rendue chez une voisine, laissant sur une table une lampe qui en son absence fit explosion et communiqua le feu aux rideaux d'une fenêtre. Voisins et voisins s'efforcèrent de l'éteindre rapidement. Dégâts insignifiants.

VOLEURS PINGES.

Les nommés Maurice Van Looek, 15 ans, sans domicile fixe et Henri Ombrout, 19 ans, 27, rue de Scelin, ont été arrêtés et défilés au Parquet. Ils sont inculpés de vols.

AVIS ET COMMUNICATIONS

La récupération des matériels. — Les demandeurs de nature de l'opération de récupération (matériel), n. 12 R. — 95 R. — 158 R. à 203 R. inclus, seront satisfaites le vendredi 23 janvier, à la Station-Magasin de Roubaix-Labouroux.

CHEQUES POSTAUX. — L'Administration des Postes nous informe qu'elle envoie gratuitement à tous sa brochure de propagande sur les chèques postaux, en adressant au Directeur des Postes, à Lille, sans affranchir.

LA VIE OUVRIÈRE

A ROUBAIX

Avis aux Syndiqués

Sur la demande de nombreux syndiqués la Bourse du Travail vient de prendre la décision suivante :

Tous les syndiqués appartenant à un des syndicats adhérents à la Bourse, pourront assister, avec plusieurs personnes, à toutes les représentations théâtrales qui auront lieu au Coopération « La Paix », la semaine prochaine, du lundi 28 janvier au dimanche 1^{er} février inclus.

Les syndiqués pourront se présenter avec leur carte confédérale à partir de ce jour au bureau de location, chez Lefebvre, 76 bis, Boulevard de la Gare, à Roubaix, pour se procurer des tickets moyennant le prix très réduit de 0 fr. 80 par place.

Les tickets seront valides pendant toute la semaine théâtrale, le Cercle Dramatique interviendra la matinée et l'après-midi de tous les artistes habitués et concours de tous les artistes. L'excellent artiste dramatique roubaixien et celui de Mme VASSEUR des théâtres de Bordeaux et de Constantine.

Les syndiqués sont invités à ne pas attendre jusqu'aux derniers jours, pour prendre leurs tickets.

La Bourse du Travail.

A LILLE

UNE DELEGATION DES CHAUFFEURS D'AUTO A LA MAIRIE

M. Willem, adjoint au maire, a reçu, jeudi après-midi, à la mairie, une délégation du Syndicat des chauffeurs d'automobiles et cochers de place réunis.

M. le commissaire central et M. Planque, secrétaire général de la mairie, assistaient à l'entretien.

La délégation a notamment demandé que le tarif actuellement en vigueur et dont l'application doit prendre fin le 10 février prochain, soit modifié, et que le prix de l'heure soit provisoirement fixé à 5 francs.

Les desiderata du syndicat seront soumis à l'Administration municipale.

DANS LA MEUNERIE

Dans une assemblée générale tenue au sein de leur syndicat, le dimanche 21 décembre 1919, tous les ouvriers meuniers ont adopté à l'unanimité le nouveau barème de salaire présenté par la commission, soit : chauffeurs, machinistes, conducteurs de cylindres, 17 fr. 50; bluteurs, garde planchiers, sasseurs, broyeur nettoyeur, emballeurs farine et son, grandeur de charbon, 17 fr.; vitriers et déchargeurs de blé, chargeurs de vitriers, 16 fr. 50; homme de plancher, 15 fr.; déchargements des bateaux à bras, 14 fr.; charbon, la tonne, 17 fr. 25; travail du bateau à la journée, 18 fr. Basé sur huit heures de travail, maintien des 50 % pour les heures de dérogation; maintien de deux francs de vie chère par homme et par nuit. Il fut résolu à partir du 24 décembre 1919, jour de la remise du nouveau barème de salaire à M. Desprez, méunier à Marquette, et à M. Catry, méunier à Marq-en-Barœul.

MARCAUX JUBES; PLADYS Ernest; NOLET Emile.

P. S. — Les délégués nous prient de dire que l'augmentation de salaire demandée par les ouvriers meuniers de chez MM. Catry et Desprez est basé sur 50 % et non sur 60 % comme l'indique un de nos confrères.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Les camarades tourneurs, ajusteurs, forgerons, ouvriers de machines-outils, frappeurs, manœuvres sans travail, sont priés de se faire inscrire au bureau du syndicat, rue de Fives, 25, tous les jours, de 9 heures à midi et de 3 heures à 8 heures du soir.

Le secrétaire, Th. DEVERNAY.

BATIMENT ET TRAVAIL

Section de Camphin-en-Pévèle et environs. — Nous informons tous les syndiqués et non syndiqués que la dérogation se tient à la disposition des camarades pour la cotisation mensuelle, et à la disposition des camarades qui voudraient se faire syndiquer, le dimanche 25 janvier 1920, de 10 heures à 2 heures du soir, estimant tenu par Louis Decolonne, 12, Grande-Rue.

Le secrétaire, A. LECLERQ.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

Convocations ::

Assemblée générale, vendredi 23 janvier, à 20 heures, au siège, place du Théâtre, n° 25 et 26, indispensable.

PUBLICATION LÉGALE

CESSION

DEUXIÈME PUBLICATION. Par acte s. s. p. en date du 12 janvier, M. VANDERHAA Isidore, 18, rue de Thunesnil, a cédé son matériel à usage d'atelier et son bail à M. Louis SYMGENS, constructeur à Lille. Oppositions et réquisitions jusqu'au 24 janvier, chez M. SYMGENS, 18, rue de Thunesnil.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1914 arrêté au 31 juillet; Fixation des dividendes et ristournes; Nomination de deux membres du Conseil de surveillance en remplacement de deux membres sortants et rééligibles; Modifications aux Statuts; Questions diverses. Les Gérants : H. et M. VENOT.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

COCHER-LIVREUR demande emploi pour Lille environs. Au besoin fournirai équipement, un ou plusieurs jours de la semaine. Ecrite L. BOU-TEMAN, 172, rue des Bois-Blancs, à LILLE.

CONFECTIONS. — On demande de suite de très bonnes gilettes chez M. Lévin VANDEWALLE, 100, rue Saint-André, LILLE. 11.593.

On demande JEUNE HOMME 15 ans, sachant écrire lisiblement, pour courses (peut-être chasseur pour Administration). Ecrite au bureau du journal aux lettres G. D. A.

ON DEMANDE UNE FEMME pour basse-cour, traire, etc. Logée, nourrie. M. ESCOFFIER, Le Mesge, par Hangeur-sur-Somme (Somme), 991.

EX-PATRON COUVREUR désire place chef d'équipe chez entrepreneur. Pourrait au besoin fournir matériel. — Ecrite : G. G. 52, rue de Beaune, HAINE-ST-PAUL (Hainaut) (Belgique). 2824.